

## **ORGANISATION DES CONGES FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE POUR LA RENTREE 2024**

Les jours de congé formation sont décomptés comme suit :

### **I. Pour un congé formation de 1 mois**

a) Non fractionné

- 30 jours consécutifs de date à date

b) Fractionné

- 1 jour par semaine sur les 36 semaines travaillées
- Par semaine, soit 7 jours décomptés pour 1 semaine de congé de formation.

### **II. Pour un congé formation de plusieurs mois (2 mois = 60 jours ; 3 mois = 90 Jours ; 4 mois = 120 jours.....)**

a) Non fractionné

- De date à date

b) Fractionné

- En mois entier

### **III. Pour un congé formation de 10 mois :**

De date à date du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

**A noter** : pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet à la date des vacances scolaires l'enseignant est à la disposition de la circonscription pour effectuer des remplacements.